

*Le Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, considérant que*

- l'ancien site sidérurgique ArcelorMittal d'Esch-Schifflange de 62 ha doit faire l'objet d'une étude menée par Agora, société qui gère aussi le site de Belval et dont l'État luxembourgeois et ArcelorMittal détiennent chacun 50 % des parts,
- l'étude inclut le domaine du Schlassgoart qui en 2004 a fait l'objet d'une procédure PAP préservant l'étang de l'ancien château alimenté par une source,
- l'étude vise la reconversion en logements, commerces, bureaux, infrastructures collectives et activités de services complémentaires au tissu urbain existant,
- la pénurie de terrains à bâtir est en grande partie responsable de la crise du logement et des prix immobiliers faramineux au Luxembourg,
- la Ville d'Esch-sur-Alzette est située entre les anciens sites sidérurgiques de Terre Rouge à l'ouest et d'Esch-Schifflange à l'est et son développement urbain futur dépend donc largement de la reconversion des friches d'ArcelorMittal,
- le site d'Esch-Schifflange était encore en service jusqu'en 2011 (aciérie) et 2012 (train à fil), tandis que le site de Terre Rouge, d'une dimension comparable, est à l'arrêt et attend sa reconversion depuis 1977,
- dans le passé plusieurs projets de reconversion du site de Terre Rouge ont été lancés et puis abandonnés,
- l'entrée en ville en venant de France et passant par le site abandonné de Terre Rouge est une mauvaise carte de visite pour la ville d'Esch,

*invite le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette de s'entremettre auprès d'ArcelorMittal et du Gouvernement afin*

- d'inclure tous les sites abandonnés d'ArcelorMittal sur le territoire communal eschois dans l'étude de faisabilité en vue d'une reconversion des terrains,
- de garantir la pleine participation de la Ville d'Esch-sur-Alzette aux planifications et aux décisions puisqu'il y va du développement urbain futur de notre ville,
- d'appliquer le principe du pollueur-payeur afin d'éviter que les coûts d'assainissement ne soient répercutés sur les contribuables,
- de réserver une partie importante des terrains aux écoles et aux logements, notamment aux logements sociaux, en vue de parer à la pénurie d'espace scolaire et de logements abordables,
- de préserver l'étang du domaine Schlassgoart comme espace public, point d'attraction et zone de détente à proximité du centre-ville.